

► Organisation du repérage, de la prise en charge et du diagnostic

Le parcours intégré organise la mise en œuvre du schéma d'intervention prescrit par la Haute Autorité de santé



Repérage par les professionnels de la petite enfance

La sensibilisation et la formation des professionnels de la petite enfance aux troubles du neuro-développement, va leur permettre de mieux repérer quelques signaux d'alerte simples pour orienter les parents vers leur médecin traitant.

1^{er} bilan prescrit par le généraliste ou le pédiatre

En cas d'alerte, dans le cadre des examens de santé obligatoire de 0 à 6 ans, le médecin traitant doit consacrer une consultation dédiée à la recherche de signes de l'autisme. Il s'appuiera notamment sur les questionnaires du nouveau carnet de santé. Si la suspicion est confirmée, il oriente l'enfant vers des bilans complémentaires (ORL, ophtalmologique ...) et prescrit des premières interventions de rééducation ou de socialisation.

Intervention pluridisciplinaire coordonnée

Une plateforme dédiée «autisme-troubles du neuro-développement» facilite la prise des rendez-vous prescrits par les médecins auprès de professionnels ou bien libéraux ou intervenant en équipes coordonnées, selon la disponibilité des ressources locales.

Diagnostic

Les bilans complémentaires et compte-rendus d'intervention transmis à la plateforme facilitent la confirmation du diagnostic par l'équipe coordonnée et l'établissement du projet personnalisé d'interventions.